

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Roucy

SEANCE DU 4 JUIN 2020

Date de la convocation : 27 mai 2020

Date d'affichage : 8 juin 2020

L'an deux mille vingt, le quatre juin à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de BERNARD Evelyne, maire.

Présents : CHARLES DOMINIQUE, COUNOT SYLVIE, GILLIER HELENE, HOPIN DIDIER, LACHAMBRE THIBAUT, LURETTE FLORENCE, MANTEL THIERRY, POIRET MATHIEU, PORTEBOIS BURONFOSSE LAURE, PURUS SEBASTIEN

Secrétaire : Madame LURETTE FLORENCE

La séance est ouverte.

La séance s'est tenue avec public restreint et demande de distanciation, port du masque et gel ...

19_2020 – DELEGATIONS AU MAIRE					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11	11	0	0	0

Madame le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22 du CGCT) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, le Conseil Municipal par délégation, charge Madame le Maire pour la durée de son mandat :

1. De procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures de risques de taux de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve

des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

2. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget,
3. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
4. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférents
5. De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
6. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
7. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
8. D'accepter et encaisser les chèques de remboursement
9. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
10. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, pour toutes les juridictions
11. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par la loi

Voté à l'unanimité.

20_2020 – DELEGATION DE SIGNATURE DU MAIRE A L'ADJOINT

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11	11	0	0	0

Vu la délibération du 25 mai 2020 relative à l'élection de l'adjoint, Madame le Maire propose une délégation de signature du Maire à l'adjoint, Monsieur MANTEL Thierry, en cas d'absence du Maire.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, décide d'approuver cette délégation de signature à l'Adjoint.

21-2020 – INDEMNITES DU MAIRE ET DE L'ADJOINT
--

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11	11	0	0	0

Ces indemnités, dont le montant maximum est fixé par la loi et dépend de la population de la commune, doivent être votées par le CM. Dans un souci d'économie, Mme le Maire propose de continuer avec les mêmes indemnités qu'auparavant à savoir : pour le maire le taux

de 11.05% de l'indice brut terminal de la fonction publique (428€ brut soit 370€ net actuellement) et pour l'adjoint le taux de 4.29% (167€ brut soit 144€ net actuellement).

Voté à l'unanimité

Mme le Maire propose de procéder à l'élection à mains levées pour tous les délégués et membres de commissions comme la loi le permet.

22-2020 – ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D' ACTIONS SOCIALES

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11	11	0	0	0

Mme le Maire rappelle le rôle de la commission d'actions sociales, propose de nommer 8 membres (le maire étant président de droit). Les membres extérieurs restent inchangés à savoir Mmes Micheline DEBRIEL, Delphine DUPUIT, Luisa CHARLES et M. Sylvain PICART.

Pour les représentants du conseil municipal, Mmes Laure PORTEBOIS-BURONFOSSE, Florence LURETTE, Hélène GILLIER et M. Didier HOPIN sont *élus à l'unanimité*.

23-2020 – ELECTION DELEGUES SYNDICAT SCOLAIRE « LES PONCEAUX »

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11	11	0	0	0

Mme le Maire rappelle qu'il convient d'élire 3 délégués. Madame Evelyne BERNARD, Messieurs Mathieu POIRET et Sébastien PURUS se portent candidats.

Elus à l'unanimité

24-2020 – ELECTION DELEGUES SYNDICAT DES EAUX DE BEAURIEUX

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11	11	0	0	0

Mesdames Evelyne BERNARD et Sylvie COUNOT sont élus titulaires à *l'unanimité*.

Monsieur Thibaut LACHAMBRE est élu comme suppléant à *l'unanimité*.

25-2020 – ELECTION DELEGUES USEDA

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11	11	0	0	0

Madame Evelyne BERNARD et Monsieur Didier HOPIN sont élus à l'unanimité.

26-2020 – ELECTION DES DELEGUES DU CNAS

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11	11	0	0	0

Sont élus à l'unanimité : Madame Hélène GILLIER, représentante des élus et Monsieur Alain VAUCOULOUX, représentant des salariés.

27-2020 – DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11	11	0	0	0

Monsieur MATHIEU POIRET est élu à l'unanimité.

28-2020 – ELECTION MEMBRES COMMISSION FONCIERE ET CHEMINS COMMUNAUX

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11	11	0	0	0

Conformément à la demande du précédent conseil municipal en date du 3 décembre 2018, suite à la dissolution de l'association foncière, une commission foncière est créée.

Après délibération, ont été nommés : pour les membres extérieurs Messieurs Sylvain PICART et Joël MAUCLERT et pour le conseil municipal Messieurs Thibaut LACHAMBRE, Dominique CHARLES et Thierry MANTEL. *Elus à l'unanimité.*

29-2020 – ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES IMPOTS

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11	11	0	0	0

Le maire préside la CCID qui comprend 6 commissaires. Ces commissaires titulaires ainsi que leurs suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques, sur proposition du maire, à partir d'une liste dressée par le conseil municipal.

Le conseil municipal approuve la liste des 24 personnes présentée par Mme le Maire.

30-2020 – ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES TRAVAUX

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11	11	0	0	0

Madame Evelyne BERNARD, Maire, présidera la commission. Sont *élus à l'unanimité* : Sylvie COUNOT, Hélène GILLIER, Florence LURETTE, Laure PORTEBOIS-BURONFOSSE, Dominique CHARLES, Didier HOPIN, Thibaut LACHAMBRE, Thierry MANTEL, Mathieu POIRET et Sébastien PURUS.

31-2020 – ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION APPEL D'OFFRE

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11	11	0	0	0

Mme le Maire est, de droit, présidente. Sont *élus à l'unanimité* : Laure PORTEBOIS-BURONFOSSE, Dominique CHARLES et Thierry MANTEL en tant que titulaires et Florence LURETTE, Sylvie COUNOT et Mathieu POIRET suppléants

32-2020 – MEMBRES COMMISSION URBANISME

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11	11	0	0	0

Présidente : Evelyne BERNARD. Sont *élus à l'unanimité* Thibaut LACHAMBRE, Dominique CHARLES, Laure PORTEBOIS-BURONFOSSE et Didier HOPIN.

33-2020 – DELEGUES SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU BASSIN VERSANT DE L' AISNE

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11	11	0	0	0

Mme le Maire rappelle qu'il faut désigner trois délégués, un titulaire et deux suppléants. Madame Evelyne BERNARD se porte candidate ainsi que Messieurs Thibaut LACHAMBRE et Dominique CHARLES.

Est élue à l'unanimité déléguée titulaire : Mme Evelyne BERNARD

Sont élus à l'unanimité délégués suppléants : M. Thibaut LACHAMBRE et Dominique CHARLES.

33-2020 – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA CHAMPAGNE PICARDE

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11	11	0	0	0

Madame le Maire rappelle que la Région a remis à la commune 400 masques lavables qui ont été distribués mi-mai afin de lutter contre le COVID 19. La commune a également, par l'intermédiaire de la Champagne Picarde, passé commande de 450 masques auprès de la centrale d'achat ouverte par le conseil régional des Hauts de France.

Ces masques bénéficieront d'une subvention de l'Etat à hauteur de 50% du coût TTC. Le prix unitaire TTC après subvention est de 1.0445 €.

Après lecture de la convention de groupement de commande avec la Champagne Picarde, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer la convention pour la fourniture de masques à distribuer à l'ensemble des administrés.

INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire précise que tous ceux qui désirent apporter leur contribution pour l'élaboration du journal communal et la mise à jour du site de la commune qui sera prochainement accessible sont les bienvenus. Madame le Maire est la directrice de publication de l'Echo de Roucy. Un certain nombre de chroniqueurs extérieurs (liste non exhaustive) sont : Annie POIREL, Jean-Michel BERTHE, Claudine CHARLES, Julie Simon

...

Pendant le confinement, la pompe pour le nettoyage de la lagune ainsi que le nettoyeur haute pression sont tombés en panne. Ne pouvant pas être réparés, nous avons acheté une nouvelle pompe à membrane avec ses accessoires pour un montant de 3 546 € ttc.

Pour le nettoyeur haute pression thermique avec les accessoires nécessaires pour le nettoyage des canalisations et de la lagune, un devis a été établi par la Société Camus pour un montant de 1 995 €. Dominique CHARLES se propose de contacter un second fournisseur avant de passer commande.

Depuis le confinement, la commune ne peut plus louer la salle des fêtes aux administrés ainsi qu'aux extérieurs. Nous attendons la décision gouvernementale pour la réouverture de la salle à la location.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h55.